



Compte-rendu Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 14 janvier 2021

Salle du Conseil municipal – Le Teich

Étaient présents :

Commissaires du gouvernement :

- Houda VERNHET, représentant la préfecture de la Gironde et la région Nouvelle-Aquitaine,
- Jean-Michel CHEVALIER, représentant le préfet maritime de l'Atlantique (AG2AM).

Représentants de l'État et établissements publics :

- Olivier STOSKOPF, représentant le commandant la zone maritime Atlantique (CECLANT),
- Hervé GOASGUEN, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique (DIRM SA),
- Sophie AUDOUARD, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine (DREAL Nouvelle-Aquitaine),
- Pauline ROLLAND, représentant la sous-préfecture de l'arrondissement d'Arcachon,
- Hélène CHANCEL-LESUEUR, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33),
- Eric LEBAT, représentant l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- Isabelle KISIELEWSKI, représentant la délégation régionale Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Vital BAUDE, Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine,
- Nathalie LE YONDRE, Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine,
- Jean TOUZEAU, Conseil départemental de la Gironde,
- Jacques CHAUVET, Conseil départemental de la Gironde,
- Philippe DE GONNEVILLE, commune de Lège-Cap-Ferret,
- Xavier DANÉY, commune d'Arès,
- Jean-Yves ROSAZZA, commune d'Andernos-les-Bains,
- Eric COIGNAT, commune d'Andernos-les-Bains,
- Gérard GLAENTZLIN, commune de Lanton,
- Jean-Pierre GUYONVARCH, commune d'Audenge,
- Bruno LAFON, commune de Biganos,
- Alain BALLEREAU, commune de Biganos,
- François DELUGA, commune du Teich,
- Marie-Hélène DES ESGAULX, commune de Gujan-Mestras,
- Gérard SAGNES, commune de La Teste de Buch,
- Claire MARESCOT, commune d'Arcachon,
- Yves FOULON, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA),
- Paul SCAPPAZONI, Syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence du Bassin d'Arcachon–Val de l'Eyre (SYBARVAL),

- *Gabriel MARLY, Syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence du Bassin d’Arcachon – Val de l’Eyre (SYBARVAL).*

Représentants du parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- Cédric PAIN, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Représentant de l’organisme de gestion d’une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d’Arguin et des prés salés d’Arès-Lège :

- Catherine GUILLERM, Organisme de gestion d’une aire marine protégée contigüe.

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- *Cécile DUVAUCHELLE, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM Nouvelle-Aquitaine),*
- David LAMOUROUS, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- *Céline LAFFITTE, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),*
- David-Franck ROUSSET, Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Olivier ARGELAS, Organisation de producteurs Pêcheurs d’Aquitaine,
- *Gaëlle RENARD, Organisation de producteurs Pêcheurs d’Aquitaine,*
- Thierry LAFON, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Nicolas MERCIER, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Maria DOUET DOS SANTOS, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Alexis BONNIN, pour les industries nautiques,
- *Laurent REVOLAT, pour les industries nautiques,*
- Sandra CLAEYS, pour les industries nautiques,
- *Emmanuel MARTIN, pour les industries nautiques,*
- Stéphane LARQUEY, pour les professionnels du transport des passagers exerçant sur le Bassin d’Arcachon,
- Cyril CLEMENT, pour les ports du Bassin d’Arcachon,
- *Patrick LEFEBVRE, pour les ports du Bassin d’Arcachon,*
- *Pascal DE LABARRIERE, pour la Chambre de commerce et de l’industrie de Gironde au titre des activités touristiques.*

Représentants d’organisations locales d’usagers de loisirs en mer :

- Viviane LARROSE, pour la pêche récréative,
- *Guy BARBOUTEAU, pour la pêche récréative,*
- Daniel BOUQUEY, pour la chasse maritime,
- Frédéric DUPONT, pour les sports de glisse,
- *Nicolas PADOIS, pour les sports de glisse,*
- Pierre-Marie DECOUDRAS, pour la pratique de la voile,
- *Eric LIMOUZIN, pour la pratique de la voile,*
- Philippe HERIPRET, pour la plaisance motonautique,
- *Philippe MONTALBAN, pour la plaisance motonautique,*
- Christine BERTRAND, Comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d’Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33),
- *Pascal COATNOAN, comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d’Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33).*

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Joël MELLET, SEPANSO Gironde,
- Jean-Marie FROIDEFOND, SEPANSO Gironde,
- Philippe LEMERCIER, Association protection aménagement Lège-Cap-Ferret (PALCF),
- Jean-Pierre VOLMER, Association de défense et de promotion de Pyla-sur-Mer (ADPPM),
- Olivier LE GALL, Ligue de protection des oiseaux Nouvelle Aquitaine (LPO), Cistude Nature,
- Gérard RUIZ, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),
- Chantal SIGRIST, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA),
- Jean MAZODIER, Cap Termer,
- Manon COGNYL, Cap Termer,
- Armelle BONIN-KERDON, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB),
- Alain RAS, Société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB).

Personnalités qualifiées :

- Claude FEIGNÉ, domaine de l'avifaune et des habitats marins et littoraux,
- Isabelle AUBY, domaine scientifique biologie et habitats marins (pouvoir),
- Aldo SOTTOLICHIO, Université de Bordeaux,
- Bertrand LALUQUE, Lycée de la mer de Gujan-Mestras.

Étaient excusés :

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Nicolas JAVERNAUD, Comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Thierry MAZET, pour la Chambre de l'agriculture de Gironde.

Équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- Melina ROTH, directrice déléguée,
- Caroline BONTET, chargée de mission « RESOBLO »,
- Romuald CHAIGNEAU, chef de l'unité Opérations,
- Benoit DUMEAU, chef de l'unité Ecosystèmes marins,
- Thomas FAUVEL, chargé de mission « Life MarHa »,
- Kévin LELEU, chef de l'unité Pêche, conchyliculture et ressources maritimes,
- Virginie ROG, agent de l'unité Opérations.

Sommaire

1. Approbation de l'ordre du jour	6
2. Présentation du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon	7
3. Election du Président.....	10
4. Election des Vice-Présidents.....	17
5. Election des membres du Bureau du Conseil de gestion	18
6. Délibération pour les délégations du Bureau	18

Houda VERNHET, sous-préfète de l'arrondissement d'Arcachon, représentant la Préfète de la Gironde, ouvre la séance du Conseil de gestion en présentant ses vœux aux membres. Elle remercie ensuite la mairie du Teich pour la mise à disposition de la salle ainsi que la directrice du Parc naturel marin et son équipe pour la mise en œuvre des consignes sanitaires permettant la présence de plus de 80 personnes dont les 56 membres titulaires ou leurs représentants.

« 2021 marque le début d'une nouvelle ère pour le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, avec de nouvelles perspectives, avec de nouveaux membres, à qui nous souhaitons la bienvenue.

En effet, la situation sanitaire et les élections municipales nous ont contraints à repousser le renouvellement des membres du Conseil de Gestion qui aurait dû se tenir l'année dernière.

Pour le déroulé de cette élection, les candidats auront un temps dédié pour vous présenter leurs motivations. L'État prendra part au vote pour élire celui ou celle qui présentera le projet qui nous semblera le plus abouti pour les cinq années à venir. L'Etat ne votera pas pour une personne ou une personnalité mais pour un projet.

Mais avant d'entendre les candidats, je tiens à vous remercier tous et toutes. C'est grâce à votre implication que le Parc naturel marin est devenu ce qu'il est aujourd'hui : un repère pour les espèces naturelles, un espace protégé dans lequel se côtoient agréablement et utilement les professionnels de la mer, les plaisanciers, les espèces naturelles, les écosystèmes terrestres et océaniques ; en somme un lieu de préservation et de valorisation du Bassin.

Les générations futures apprécieront sans nul doute. Vous avez accompli un travail collaboratif de grande qualité. Maintenant, il nous tarde après cette année difficile pendant laquelle de nombreux sujets sont restés en suspens, de reprendre très rapidement les chantiers engagés.

À vous tous, je porte une reconnaissance particulière de votre travail et de votre implication.

Monsieur Deluga, je salue votre engagement durant ces 5, presque 6 années passées à la présidence. Vous avez su mener les débats, qui parfois ont été un peu musclés tout du moins vigoureux, entre les différentes parties. Toujours la parole a été donnée et libre, les arguments et les propositions de chacun écoutés, le débat ouvert.

Vous l'aurez compris, l'État apporte tout son soutien au Parc. Je souhaite que les travaux menés jusqu'à présent se poursuivent et que chacun d'entre nous puisse contribuer à l'avancée et au développement de ce formidable outil qu'est le Parc naturel marin. »

Puis, Jean-Michel CHEVALIER, représentant le préfet maritime prend à son tour la parole en présentant ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année très particulière, notamment pour le Parc marin qui renouvelle son Conseil de gestion.

Il remercie Monsieur Deluga pour l'accueil de cette réunion dans cette salle et d'avoir pris les dispositions sanitaires qui nous permettent de réunir aujourd'hui, dans un format impressionnant, ce conseil de gestion important pour l'avenir du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

Il salue ensuite le travail effectué par François DELUGA ces cinq dernières années comme Président du conseil de gestion avec les anciens membres et la direction du PNMB.

« Depuis sa création en 2014, le Parc naturel marin a réussi réellement sa montée en puissance grâce à l'implication de chacun : l'équipe du parc, les services de l'Etat, la communauté scientifique, les collectivités territoriales, les organisations socio-professionnelles, les associations des usagers et de protection de l'environnement et ce, au service de la préservation de la biodiversité, de l'acquisition de connaissance et du développement durable de ce bel écrin que constitue le Bassin d'Arcachon.

La conciliation des usages et des enjeux sur cet espace restreint, vous le savez aussi bien que moi, est un savant équilibre à trouver et un défi quotidien. Les débats sont parfois ouverts, souvent animés, dans les différents cénacles comme le Conseil de gestion, ils sont indispensables pour éclairer l'action publique.

Pour le préfet maritime que je représente aujourd'hui, l'action du Parc naturel marin s'inscrit cependant dans un cadre beaucoup plus large que son simple positionnement géographique autour du Bassin d'Arcachon : il fait

partie du vaste réseau des aires marines protégées sur la façade sud Atlantique mais plus largement sur la zone maritime atlantique, du Mont St Michel jusqu'à la frontière franco-espagnole, il n'y a pas moins de 186 AMP sous des statuts différents qui sont définis dans le Code de l'environnement et en particulier trois parcs naturels marins. »

Il participera à la mise en œuvre du document stratégique de façade, qui est en cours d'élaboration, et dont la première partie a déjà été signée.

« Ce document stratégique de façade est constitué de trois piliers, et notamment d'un pilier environnemental qui est majeur. C'est un document à la fois de planification mais également un document qui facilite l'intégration des politiques publiques en mer, qui font souvent défaut mais le DSF est cet outil. Et ce qui sera décidé et conduit ici n'aura pas qu'un impact pour la préservation de l'environnement local mais contribuera à la protection de la biodiversité de la façade et de la zone maritime. Je pense notamment aux actions sur les oiseaux migrateurs.

Au lendemain de l'adoption, par le Président de la République, de la stratégie nationale des aires protégées à l'échéance 2020-2030, validée hier par le Président. Je reprends ces quelques propos de la Ministre de la mer, Madame Girardin, qui me semblent illustrer le travail que nous avons à mener, dans le cadre d'un organe de gouvernement tel que celui-ci : « La mer est un territoire à protéger. Elle est un bien commun de l'humanité. C'est par la planification, sur le long terme, et par la concertation avec tous les acteurs, que nous parviendrons à trouver un terrain d'entente pour satisfaire à une protection utile, qui ne saurait exister sans les usages et les usagers de la mer ».

Melina ROTH rappelle ensuite l'ordre du jour qui portera sur une présentation succincte du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, puis l'élection du Président du Conseil de gestion, ensuite l'élection des quatre Vice-Présidents, enfin l'élection des membres du Bureau du Conseil de gestion. Un point supplémentaire est proposé pour permettre de statuer sur les délégations au Bureau, afin de permettre une mise en œuvre des premières actions qui relèvent de la vie courante du Parc naturel marin.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Présentation du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
3. Election du Président
4. Election des Vice-Présidents
5. Election des membres du Bureau du Conseil de gestion
6. Délibération pour les délégations au Bureau

Délibération

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité par le
Conseil de gestion.

PNMBA_cdg_2021_01

2. Présentation du Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon

Melina ROTH présente brièvement le Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon pour rappeler la contribution de cette dynamique de territoire aux différentes politiques publiques nationales et pour présenter quelques points clé d’introduction pour les nouveaux membres du Conseil de gestion.

Le Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon a été créé par décret ministériel le 5 juin 2014. Il s’inscrit dans le réseau des 9 parcs marins créés dans les eaux françaises depuis 2007. C’est le 6^{ème} Parc marin créé en France, et le seul à concerner une lagune à marée.

Les Parcs naturels marins sont définis par le Code de l’environnement, avec trois missions principales :

- la préservation du milieu marin,
- la connaissance du milieu marin,
- le développement durable des activités liées à la mer.

Ils font partie de l’Office Français de la Biodiversité, un établissement public créé au 1^{er} janvier 2020, qui est placé sous la tutelle du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation.

Le décret de création du Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon définit le périmètre, qui couvre 435km² et 144 km de linéaire côtier, les orientations de gestion et la composition du Conseil de gestion.

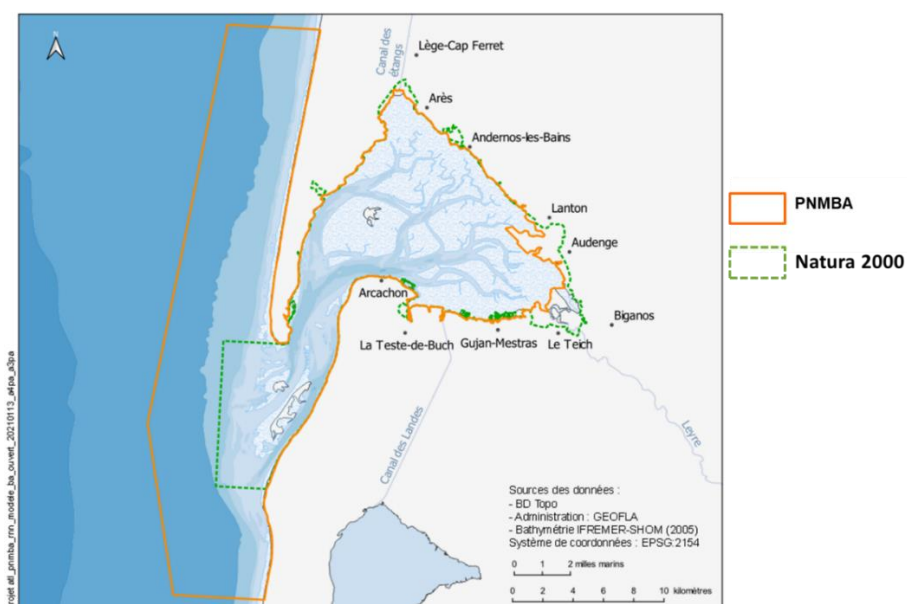


Figure 1 Les périmètres du Parc naturel marin et du site Natura 2000 dont il est opérateur.

La répartition des membres qui composent le Conseil de gestion est fixé par son décret de création qui distingue les cinq catégories suivantes :

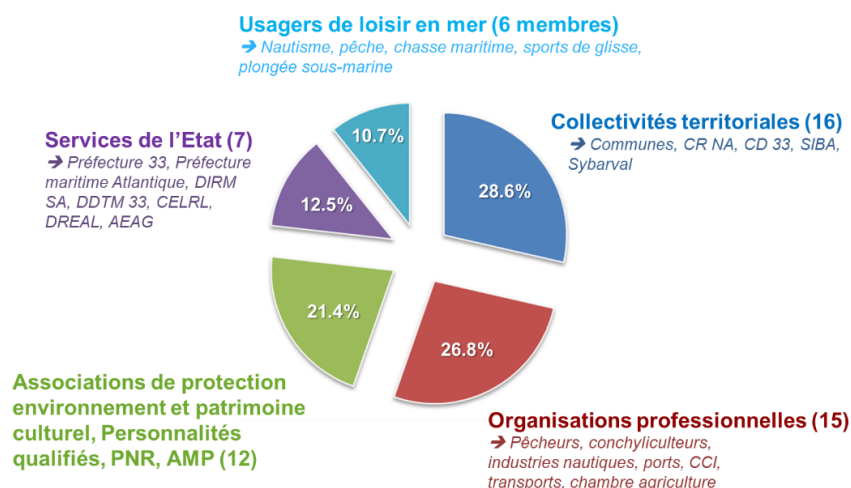


Figure 2 Répartition des membres du Conseil de gestion par catégorie.

Ainsi, l'ensemble des différentes entités et différents acteurs qui œuvrent sur le périmètre du Parc naturel marin sont représentés au sein de cette instance.

Les grands principes de fonctionnement, les missions et compétences du Conseil de gestion sont définis dans le Code de l'environnement. Le Conseil est présidé par son Président, accompagné de ses 4 Vice-Présidents. Le renouvellement du Conseil est prévu tous les cinq ans. Le règlement intérieur, validé en 2016, prévoit au minimum deux séances annuelles au Conseil. Un bureau de 14 membres est désigné par le Conseil.

Suite à sa création en 2014, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, s'est consacré à l'élaboration de son plan de gestion qui exprime une vision stratégique à 15 ans pour ce projet de territoire.

Le plan de gestion a fait l'objet d'un travail d'élaboration partenarial, avec l'ensemble des acteurs concernés, sous pilotage du Conseil de gestion. Il a été validé en 2017 au sein du Conseil de gestion et ensuite approuvé par le Conseil d'administration de l'Agence française de la biodiversité.

Le plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon porte une vision transversale de la gestion et des objectifs de ce territoire maritime, avec les deux entrées Parc marin et Natura 2000. Il est construit autour de la notion d'un bien commun exceptionnel et partagé, avec des richesses naturelles à préserver, le développement durable des activités liées à la mer, une connaissance pluridisciplinaire et partagée, une gouvernance dynamique et transversale.

Le document identifie vingt objectifs à long terme déclinés en finalités et sous-finalités. Il est complété d'une carte des vocations.

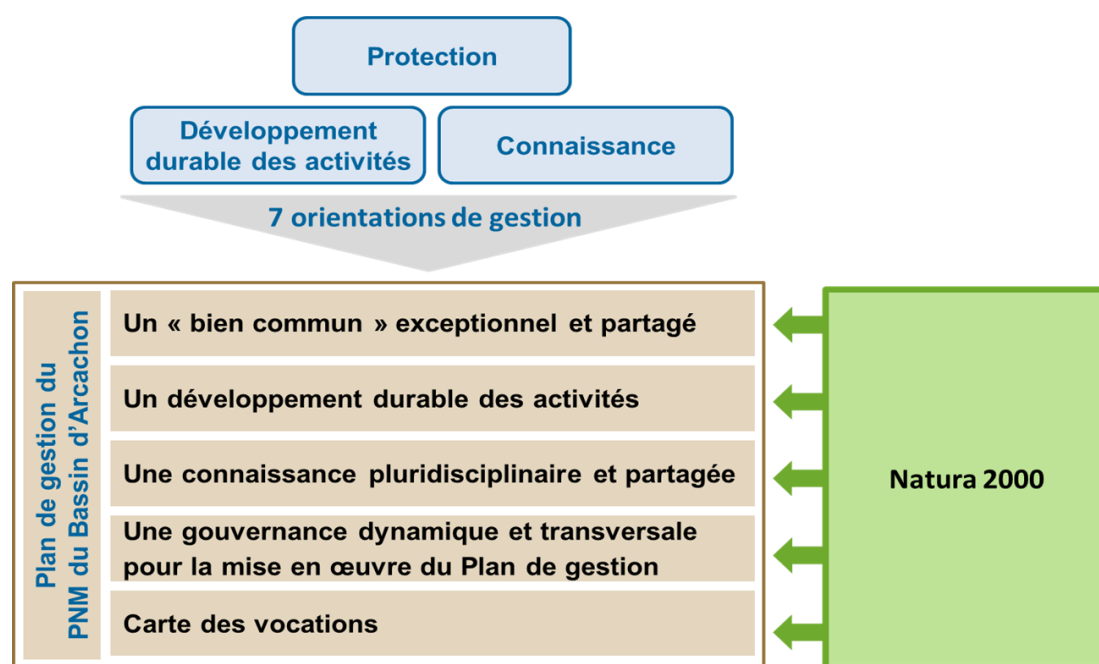


Figure 3 Orientations du plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon incluant le site Natura 2000.

La mise en œuvre de ce plan de gestion est pilotée par le Conseil de gestion qui définit les priorités et les missions à mettre en œuvre.

L'animation portée par le Parc marin doit permettre de mobiliser les différentes compétences et les différents partenariats pour permettre d'intégrer progressivement les enjeux du Parc marin de façon transversale dans les activités et les projets du territoire, et rechercher les différentes complémentarités d'action entre les acteurs.

L'action du PNMB s'adosse à l'acquisition de connaissances et d'expertises sur la conduite de projets mais aussi à l'accompagnement technique et/ou financier de projets partenaires.

La production des avis est un autre levier d'action du Parc naturel marin pour contribuer à l'atteinte des objectifs du plan de gestion.

Plusieurs types d'avis peuvent être émis :

- des avis ou analyses techniques portés par l'équipe du Parc marin,
- des avis simples ou des avis conformes qui sont émis par le Conseil de gestion ou, par délégation par le Bureau, sur saisines par les services de l'Etat.

L'action du Parc naturel marin se décline également à travers ses programmes d'actions annuels et pluriannuels, qui sont validés par le Conseil de gestion avec des choix stratégiques qui portent sur la priorisation des actions, la recherche de partenariats avec les acteurs du territoire, et le soutien aux actions portées par des acteurs locaux.

Ces actions peuvent être réalisées par l'équipe du PNMB, par les différents acteurs et partenaires du territoire, ou encore dans le cadre de prestations.

Chaque année, le Conseil de gestion valide ainsi un programme d'action, et cette validation est nécessaire pour engager l'action.

L'essentiel des ressources et des moyens humains du Parc naturel marin sont alloués annuellement par l'Office français de la biodiversité :

- l'équipe (14 agents, 1 appui géomatique, 7 VSC et 3 stagiaires),
- les moyens financiers alloués sur le budget de l'OFB (en 2020, il s'élève à 950k€),
- les moyens logistiques mis à disposition par l'OFB (Bureaux du PNMBA et 2 navires).

3. Election du Président

Melina ROTH présente la procédure de l'élection du Président. Les bulletins seront à placer dans les urnes qui vont circuler pour éviter les mouvements de personnes.

Houda VERNHET précise qu'une erreur d'orthographe sur le prénom ou le nom n'est pas un motif de refus, et lance l'appel aux candidatures.

Deux candidats se proposent : François DELUGA et Vital BAUDE.

La parole est donnée à chacun des candidats afin qu'ils puissent présenter leurs projets.

Vital BAUDE prend la parole.

Il indique se présenter en tant que conseiller régional de Nouvelle Aquitaine, dans la majorité du Président ROUSSET, en charge des questions liées au littoral depuis 5 ans. Il entame également un deuxième mandat de conseiller municipal à Arcachon.

Vital BAUDE commence par adresser ses vœux à tous, « *dans cette situation sanitaire si particulière qui rappelle l'importance de préserver la biodiversité et les écosystèmes d'autant que les scientifiques nous alertent que le rétrécissement des espaces de vie de la biodiversité amène à ce genre de transmission des virus en direction de l'homme depuis la vie sauvage* ».

Vital BAUDE explique que sa candidature est motivée par trois grandes raisons : l'expertise, la volonté de renouveau, la réponse aux urgences.

Concernant l'expertise, en tant qu' élu régional en charge des questions du littoral, il appréhende les enjeux des 720 kms de rivage, et peut ainsi mettre en perspective les questionnements du Parc marin et, ses problématiques avec un certain nombre de réponses apportées ailleurs.

Vital BAUDE cite ensuite quatre points :

1. Les risques littoraux : « *la montée des océans et le recul du trait de côte appellent à des stratégies complexes, qui nécessitent de combiner l'accompagnement de processus naturels et des luttes actives* ». Depuis cinq ans, en qualité de délégué au littoral, il a été appelé à travailler sur des expériences innovantes avec le monde de la recherche mais aussi avec l'observatoire de la côte aquitaine, qui va s'étendre à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine. Cela lui permet de se présenter avec la connaissance d'un réseau d'expertises et d'expériences et un recul lui permettant d'appréhender ces questions de façon apaisée.
2. Le suivi des milieux naturels : « *depuis cinq ans, je participe à de nombreux travaux et séminaires sur le suivi des écosystèmes littoraux et leurs potentiels, leurs richesses. C'est donc ce point de vue d'expertise que je souhaite apporter au Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon* ».

3. L'éducation au développement durable : Il a initié le projet « Terre Océan » avec l'association Waterfamily qui mène des actions pédagogiques en direction du grand public de l'ensemble du littoral de Nouvelle Aquitaine avec des écoles, mais aussi des entreprises. *« Dans ce projet, des outils ont été développés, et le Parc naturel marin pourrait s'en saisir pour une large diffusion sur le Bassin et auprès des habitants ».*
4. Concernant le Bassin d'Arcachon, il souhaite une approche pragmatique de la restauration des friches ostréicoles avec les professionnels de l'ostréiculture, avec notamment le CRCAA. *« Je suis déterminé à soutenir, auprès des services de la Région, la mise en place d'un certain nombre de financements. A cet égard, il est particulièrement fier de l'aide d'un million d'euros débloqué pour permettre le financement du bateau innovant qui permettra, dans les meilleurs délais, de lancer la restauration des friches ostréicoles. Cette subvention va d'ailleurs être complétée par des financements européens, dont la région est autorité de gestion ».*

Vital BAUDE souligne avoir ainsi déjà en charge un grand nombre de dossiers régionaux, qui sont autant de synergies possibles pour les réflexions et les travaux du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

« Concernant le renouveau, ma position d' élu régional permettrait d'apporter une certaine neutralité, sans parti pris pour une collectivité locale. Par ailleurs, la Région est un acteur incontournable pour mettre en œuvre des financements, y compris européens. J'ai fait la preuve de ma capacité à mobiliser des fonds pour le territoire, pour les friches ostréicoles, mais aussi pour le projet ARCADE ». Il souligne ce dernier projet comme un beau projet de recherches sur les problématiques hydrauliques et hydro sédimentaires sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon, du fond jusqu'aux passes, et pour lequel beaucoup de résultats sont attendus pour résoudre les problématiques en la matière.

Vital BAUDE fait ensuite part de sa conviction, et l'expérience de la crise de la Covid renforce ce sentiment, qu'il y a urgence à construire le monde d'après. *« Je me souviens que la création du PNMBA en 2014 avait suscité beaucoup d'espoirs de changements. Je pense donc qu'un cap doit être franchi pour accélérer un certain nombre de réponses aux urgences qui vont devenir de plus en plus criantes ».*

Au-delà des friches ostréicoles, des risques naturels, ou des aspects hydro sédimentaires, Vital BAUDE identifie aussi quelques urgences sur lesquelles il faut accélérer concernant les pollutions et leurs impacts, en commençant par les HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique), les résidus de la combustion des moteurs de bateau. Il indique qu'au-delà des études menées il y a quelques années par le SIBA, il est nécessaire de regarder la réalité en face, non pour stigmatiser les plaisanciers et tous les moteurs, mais pour prendre conscience de la réalité des impacts et des progrès à faire sur le plan technique-technologique mais aussi dans les usages-comportements. Concernant les antifouling, il serait judicieux d'observer d'autres pratiques, comme celles menées à : l'île d'Oléron, où les ports mettent en place des aires de carénage pour faciliter le nettoyage sans impacter la qualité de l'eau ou à La Rochelle, où les plaisanciers qui n'utilisent plus d'antifouling paient moins chère leur place au port.

« Cela est encourageant et incitatif, il faut s'enrichir de ces initiatives. Bien que cela ne relève pas du Parc naturel marin, il peut toutefois initier des projets innovants avec les plaisanciers volontaires autour du Bassin, avec les industriels qui travaillent à des modèles de nettoyage alternatifs et également avec les représentants des ports ». Vital BAUDE affirme être persuadé que des alternatives aux antifouling existent et peuvent apporter des perspectives de création d'emplois, comme il peut en avoir dans le biomimétisme ou dans l'économie circulaire.

Vital BAUDE souligne ensuite que les pesticides représentent un autre sujet urgent dont le PNMBA doit se saisir. Le rapport de 2010 des réseaux des pesticides du Bassin d'Arcachon a pu identifier des apports majeurs de pesticides dans les zones aquifères mais en particulier par la Leyre. Vital BAUDE s'interroge sur le suivi de ces polluants qui nécessiterait d'être plus précis et réalisé en continu, sans attendre de nouvelles crises comme celle qui avait suscité cette étude à l'époque.

« Le Bassin d’Arcachon reste le premier centre de naisseur d’huîtres en mer de France et également d’Europe. Il est donc essentiel de le préserver, y compris sur le plan du patrimoine génétique des huîtres locales, et ce, malgré la pression démographique.

Le Bassin d’Arcachon, c’est aussi 48% des herbiers de zostères naines en France. Grâce à ce chiffre, on mesure ce que cela représente à l’échelle de la biodiversité et comme enjeu. Les régressions en la matière ont été spectaculaires depuis les années 80. On peut citer le chiffre de 73% de recul de cette espèce en 20 ans, même s’il est nécessaire de vérifier la nature de ces études et s’il est possible de les comparer réellement dans le temps. Un suivi beaucoup plus fin doit être mis en place dans l’intérêt et avec les professionnels de la mer.

Une autre urgence à mettre à l’ordre du jour est le dérèglement climatique, non seulement pour les problématiques liées à l’érosion ou à la submersion mais aussi sur l’évolution inquiétante des régimes pluviométriques avec des épisodes hors-normes, et qui combinés à l’artificialisation des sols entraînent des inondations, ce qui est un drame pour les habitants mais engendre également des apports conséquents et sur des brèves périodes en eau douce dans le Bassin d’Arcachon dans des proportions jamais connues jusqu’à présent et qui entraînent des impacts sur les écosystèmes, à commencer par la surmortalité sur les stocks d’huîtres. Il faudrait donc mieux connaître et mieux anticiper ces phénomènes, y compris, sur le plan des répercussions économiques que cela peut engendrer sur un certain nombre de professions ».

Vital BAUDE s’adresse ensuite plus particulièrement à l’ensemble des élus, en affirmant sa volonté de faire du Parc naturel marin un outil pour que les élus puissent y trouver des ressources et des réponses à leurs questions. Il dit avoir conscience qu’être une commune proche du littoral impose, à la lumière de toutes les problématiques qu’il a évoquées, de repenser de nombreux sujets en lien avec les fortes tensions démographiques du littoral régional, avec la pression touristique, avec évidemment les changements climatiques extrêmement prégnants sur le territoire.

Vital BAUDE indique bien connaître toutes ces problématiques, toute cette complexité pour un maire, et assure qu’il serait un Président au regard bienveillant, ce qui est déjà le cas dans ses fonctions de délégué au littoral en Nouvelle Aquitaine, pour comprendre les particularités de chacun avec sa connaissance extérieure. *« Il est nécessaire de chercher ensemble pour trouver les meilleures solutions pour trouver les réponses les plus consensuelles, les plus résilientes, avec la volonté chevillée au corps que la richesse économique du Bassin d’Arcachon perdure longtemps ».*

Pour conclure, Vital BAUDE souhaite évoquer quatre points forts qui doivent guider selon lui l’action du Parc, s’il est élu Président :

1. Anticiper les risques, avec des suivis les plus fins possibles et les plus proches de la réalité du Bassin, que ce soit sur le plan des pollutions mais aussi sur le plan des écosystèmes,
2. Préserver les richesses naturelles et culturelles du Bassin en rappelant qu’il s’agit d’un bien très rare,
3. Prendre des initiatives pour produire des effets d’entraînement en matière d’innovations, de comportements, ou dans les usages quotidiens,
4. Intégrer le dérèglement climatique d’ores et déjà à l’œuvre, dans les approches, pour rendre les modes, les activités, les territoires les plus résilients possibles.

Vital BAUDE termine en citant Gandhi *« La différence entre le possible et l’impossible, c’est la détermination »* et rappelle toute son envie de s’investir au service de tous et du Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon.

Houda VERNHET donne ensuite la parole à François DELUGA qui introduit son propos en adressant ses vœux à tous et en remerciant les participants d’être aussi nombreux. En effet, malgré l’absence d’un seul membre, la

totalité des infrastructures est représentée, ce qui est un signe positif de l'importance du Parc naturel marin pour tous.

En tant que président sortant, François DELUGA souhaite ensuite faire un bilan depuis sa désignation en février 2015, indiquant l'importance de connaître les nombreuses actions menées et la complexité des sujets abordés.

« Dans un premier temps, il a fallu porter la création ex-nihilo, voici 6 ans, du Parc naturel marin et sa mise en place ». François DELUGA remercie l'ensemble des membres sortants qui ont contribué et porté des efforts tout à fait considérables pour mettre en œuvre le Parc et son plan de gestion. Il remercie également la Directrice du Parc naturel marin, l'équipe technique, et l'OFB, qui ont soutenu en permanence l'action de ce Conseil.

François DELUGA énonce ensuite quelques éléments de bilan :

« Nous nous sommes tous investis pour faire vivre la gouvernance locale avec l'assemblage des politiques publiques. Nous nous sommes mobilisés pour que tous les acteurs interviennent sur les sujets majeurs du Parc naturel marin,

Nous avons émis près d'une centaine d'avis qui ont portés sur des travaux maritimes, des kilomètres de perré, sur des autorisations d'exploitation, sur des évolutions de la réglementation ou sur des oppositions à des sujets. »

François DELUGA remercie Monsieur le préfet d'avoir, dans son refus, pris en compte l'avis négatif du Parc marin sur le projet d'avitaillement en carburant.

Nous avons pu infléchir un certain nombre de projets qui ont permis de définir une grille et des modes d'intervention du Parc sur la masse de sujets qui ont un impact sur le milieu marin et sur la gestion du DPM pour mieux prendre en compte le plan de gestion et réduire les impacts sur le milieu maritime.

Nous avons élaboré le Plan de gestion depuis 2015, il s'agit d'un document stratégique, extrêmement ambitieux, notre feuille de route pour 15 ans. Le Conseil de gestion l'a adopté à l'unanimité, moins une abstention, le Conseil d'administration de l'AFB, à l'époque, l'a également adopté à l'unanimité. A ce propos je souhaite rappeler trois chiffres : 350 contributeurs ont participé à sa rédaction, 41 réunions d'atelier et 190 réunions en bilatérales ont été organisées. Voilà la méthode d'élaboration de ce plan de gestion et voilà aussi pourquoi il a été adopté à l'unanimité grâce à un travail de concertation, d'équilibre, et d'écoute considérables. Dans ce plan de gestion, nous avons des ambitions fortes et tous les sujets du plan de gestion ont été abordés, lancés, travaillés, ou sont en cours. Avec la mise en place d'une dynamique de restauration des zostères, une commission dédiée a été créée, des actions concrètes sur le terrain sont mises en œuvre et nous soutenons les acteurs du territoire dans ce projet pour mieux prendre en compte cet enjeu des zostères. Une discussion est d'ailleurs en cours sur ce sujet. Avec les représentants des ostréiculteurs et son Président, nous avons fixé un objectif de 75% de réhabilitation, ce qui est tout à fait ambitieux, mais que nous pouvons et pourrons réaliser ».

Et puis, il y a la relation transversale sur les enjeux Natura 2000, les continuités écologique Terre-Mer avec tous les gestionnaires d'espaces naturels et en particulier avec le Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Nous avons fait un effort sur la connaissance des milieux, des espèces, de l'hydrodynamisme sédimentaire. Nous avons beaucoup travaillé avec le SIBA, qui effectue des analyses très fines concernant les pesticides, qui permet donc d'avoir tous ces éléments et de pouvoir peser, y compris en amont grâce au Parc naturel régional, y compris sur la vallée de la Leyre. Cela est un bel exemple d'un assemblage de politiques publiques. Et, le Parc naturel marin a vocation d'intervenir en complémentarité, en animation, en soutien, en respectant les compétences de chacun sur ce territoire.

Nous avons pris aussi connaissance de la pression exercée par les activités humaines sur ce territoire : par exemple, la fréquentation, sur laquelle une étude est en cours ; mais également, la pêche professionnelle. Nous avons accompagné les acteurs locaux dans leur démarche pour qu'ils puissent aller vers une meilleure prise en compte du développement durable. »

En conclusion de ce bilan, François DELUGA indique que tous les grands chantiers prévus au plan de gestion sont actuellement ouverts.

François DELUGA souhaite ensuite insister sur la méthode du Parc naturel marin, « *fondée sur la concertation, la discussion, le respect des positions et des contraintes de chacun qu'il est nécessaire de prendre en compte afin de trouver des solutions d'équilibre mais aussi afin de fournir des efforts pour parfois dépasser nos propres clivages. L'action publique, et particulièrement la gouvernance du Parc marin, doit converger vers l'équilibre, la concertation, le dialogue transversal avec l'ensemble des acteurs de ce territoire* ».

Il rappelle que le Parc naturel marin a su aussi, s'engager sur des sujets difficiles et constate qu'un « *nouvel esprit règne dans les relations avec les partenaires, malgré les positions, les problématiques, les difficultés, les projets, et les ambitions de chacun. Mais, à présent grâce au Parc marin et à sa gestion, nous avons une capacité à nous parler, à nous comprendre le plus souvent possible et à nous respecter. Ce qui est une avancée considérable sur un territoire où la totalité des espaces ont un usage. Par conséquent, il est nécessaire de trouver un instrument qui permet de réguler ces usages, d'éviter et d'anticiper, de prévenir ces conflits d'usage.* »

François DELUGA présente ensuite les grandes lignes de son projet.

Il souhaite véritablement ancrer l'action du Parc marin dans un effort permanent de recherche d'équilibre, de concertation, de conciliation du développement avec des objectifs de protection et de prévention des conflits d'usage. Il s'agit d'être dans une dynamique de co-construction et non pas de leçon donnée, de recherches de solutions qui soient adaptées, concrètes et réalistes. Au contraire de certaines approches parfois coercitives, il s'agit d'accompagner les différentes communautés d'acteurs vers des solutions plus équilibrées et plus respectueuses des écosystèmes marins. Et c'est donc le rôle du Parc marin de porter cette dynamique.

Il souhaite poursuivre les engagements prévus au plan de gestion avec :

- une concertation régulière sur les sujets qui sont complexes et transversaux,
- la restauration des zostères, qui est un objectif majeur,
- la suppression des 75% de friches ostréicoles,
- une meilleure connaissance de la fréquentation,
- la réflexion sur la connaissance scientifique, sur l'action,
- une collaboration avec les services de l'Etat, gestionnaires du domaine maritime public,
- une concertation et un travail avec les institutions locales, en particulier, le SIBA, qui est un outil extraordinaire de connaissances et d'interventions sur ce territoire.

François DELUGA rappelle que les compétences de chacun doivent être respectées. Le plan de gestion est l'outil qui permet d'assurer la cohérence des politiques et des actions de tous les acteurs ou institutions. Le rôle du Parc marin est d'animer cette mise en cohérence et d'accélérer la mise en œuvre des actions prévues et de suivre chaque année l'évolution des politiques menées et à poursuivre.

François DELUGA souligne que le Parc marin est une structure de l'OFB, donc une structure de l'Etat, mais avec une gouvernance locale particulière, qui a vocation à travailler pour les politiques de l'Etat, et en particulier sur la mise en œuvre du document stratégique de façade, qui est essentiel ou sur la contribution aux objectifs gouvernementaux et aux zones de protection fortes, mais sans perdre de vue le soutien local aux activités liées à la mer, le soutien aux entreprises de ce territoire.

Il réaffirme que le projet du Parc naturel marin est aussi d'assurer la protection de la biodiversité et de l'environnement et le développement local aux bénéfices des habitants, des entreprises et de tous les acteurs économiques.

Il ajoute que le Parc naturel marin doit également permettre au public de s'appropriier les enjeux maritimes du territoire, car il est un formidable outil pédagogique.

François DELUGA indique croire à la réglementation, à la règle, au respect du droit. Mais sur la longue durée, c'est l'appropriation des valeurs portées par le Parc naturel marin, par la population, par les institutions, et par

tous ceux qui agissent sur le terrain, y compris dans le monde économique, qui permettra la durabilité des actions de façon efficace et effective. C'est pourquoi, une exigence redoublée doit être portée sur la mise en œuvre du plan de gestion. Un bilan d'étapes de ce plan de gestion sur les cinq années écoulées, sera nécessaire, pour permettre aussi d'identifier les points à réactualiser, à approfondir, à accélérer, ou simplement constater le bon avancement.

En se référant au plan de gestion, François DELUGA indique la nécessité de préserver et restaurer les écosystèmes marins. Cette problématique des herbiers est centrale et de nombreuses innovations sont également en cours, en relation avec les professionnels du nautisme, de la pêche, de l'ostréiculture, comme les mouillages innovants qui en sont un point fort.

François DELUGA indique ensuite souhaiter aussi amplifier la sensibilisation des scolaires, avec la mise en place des aires marines éducatives et aussi la sensibilisation des collégiens et lycéens du Bassin. Un travail d'éco-citoyen plus fort doit être engagé auprès des scolaires, notamment en renforçant encore la coopération avec la Maison de la nature, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Il souhaite également sensibiliser davantage le grand public pour une adhésion de la population sur la mise en œuvre du plan de gestion du PNMB. Pour cela, il propose la mise en place de chantiers participatifs pour accompagner sur le terrain l'engagement des habitants, recueillir leurs observations et faire passer les messages pour une meilleure prise en compte des enjeux de ce territoire marin.

Il aborde ensuite le volet culturel en indiquant la nécessité de connaître son histoire, d'avoir une mémoire vivante du territoire et de ses valeurs, particulièrement des valeurs maritimes pour avoir une vision d'avenir de société et du vivre ensemble. Il propose notamment d'ouvrir de nouvelles pistes, telles que des travaux sur la toponymie ou sur l'histoire maritime spécifique du Bassin d'Arcachon.

François DELUGA souhaite enfin que le Parc marin participe au plan de relance, avec un budget prévisionnel très important, pour soutenir l'activité tout en faisant progresser les milieux marins, les problématiques de mouillage, de réhabilitation des zostères... Pour 2021-2023, l'OFB a fléché une somme de 2 millions d'euros qui pourrait être déployée pour la préservation du territoire via le Parc naturel marin. Cela nécessite une mobilisation importante avec tous les acteurs pour rechercher l'efficacité réelle pour l'environnement mais aussi pour la relance économique au travers de ces fonds obtenus.

Les Parcs naturels marins sont une construction originale dans le paysage institutionnel français. C'est une structure de l'Etat mais qui confie à la diversité d'acteurs concernés locaux la mise en œuvre de l'animation, de la protection de la valorisation de ce territoire. Avec l'Etat et avec l'ensemble des responsables de l'espace maritime qu'ils soient associatifs, institutionnels, professionnels, en pariant sur la conciliation des usages, il s'agit de faire que l'engagement de ces acteurs, de ces usagers améliore la réalité de notre territoire et la protection de son environnement, la régénération, la renaturation des écosystèmes, et de permettre l'intégration de nos stratégies locales dans une politique de développement durable et de protection de la biodiversité.

Pour conclure, François DELUGA soutient que pour faire vivre le Parc naturel marin, il faut la conviction qu'une conciliation est possible entre le développement local et la préservation du milieu marin au niveau local au quotidien mais aussi à des échelles plus larges, au travers notamment aussi de l'OFB et des discussions nationales, auxquelles il participe et au sein desquelles il souhaiterait pouvoir continuer à contribuer comme lors de la rencontre des Présidents des conseils de gestion des parcs marins avec la Ministre de l'Environnement.

Il rappelle son attachement pour le littoral aquitain mais aussi et surtout au Bassin et à son territoire, à ceux qui y vivent et à ceux qui le font vivre.

Il indique que pour lui, le Parc naturel marin, avec sa mise en place puis sa mise en route sont aussi l'aboutissement des 31 ans d'actions publiques qu'il a pu porter sur ce territoire. Il souhaite donc pour ce mandat porter ce Parc naturel marin à l'âge adulte et dans l'action, et indique que sa candidature n'est pas portée par une ambition personnelle mais par une ambition pour le territoire du Bassin d'Arcachon, afin d'en faire un exemple en matière de développement durable sur le littoral aquitain, et pourquoi pas sur le littoral national.

Houda VERNHET propose ensuite un rappel du règlement intérieur pour l'élection du Président et l'organisation du vote.

Melina ROTH présente les modalités prévues par le règlement intérieur et notamment les points suivants :

- le Président est élu par les membres du Conseil de Gestion pour 5 ans, et son mandat est renouvelable,
- les commissaires du gouvernement assurent la co-présidence de la séance jusqu'à la proclamation du résultat de l'élection du Président,
- les Présidents de séance informent les membres du Conseil de gestion des candidatures déclarées. Les candidats peuvent ensuite s'exprimer,
- le scrutin est ouvert après constitution du bureau de vote. Le scrutin a lieu au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés,
- le règlement intérieur prévoit que les bulletins blancs ou nuls ne sont pas comptabilisés,
- après avoir annoncés les résultats du vote, les commissaires du gouvernement proclament le Président du Conseil de gestion élu. A partir de ce moment, le nouveau Président assure et prend le relais de la présidence de la séance pour l'élection ensuite des vice-présidents et des membres du Bureau.

Houda VERNHET demande ensuite une suspension de séance de quelques minutes pour les services de l'Etat.

A la reprise de la séance, Melina ROTH appelle les 54 votants (dont 1 pouvoir). La procédure de vote se met en place : chaque urne est accompagnée d'un agent du PNMB pour procéder à l'émargement, d'un agent pour recueillir le bulletin de vote, et d'un scrutateur.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants : 42 voix pour François DELUGA, 11 voix pour Vital BAUDE et 1 bulletin blanc.

Houda VERNHET annonce l'élection de François DELUGA comme Président du Conseil de gestion pour un mandat de cinq années.

Délibération

Monsieur François DELUGA est élu à la majorité Président du Conseil de gestion.

PNMBA_cdg_2021_02

François DELUGA remercie l'ensemble des participants de leur confiance pour ce nouveau mandat de Président du Conseil de gestion.

Il remercie ensuite Madame la Sous-préfète et Monsieur l'adjoint au Préfet maritime pour leurs présidences et l'animation de ce début de Conseil.

Il souhaite maintenant relancer l'activité du Parc naturel marin car l'organisation des réunions n'ayant plus été possible depuis le début de l'année 2020, des avis ont été produits sur plusieurs dossiers, par l'équipe technique de l'OFB ou par le Bureau mais non par le Conseil. D'où, l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération pour permettre de réunir rapidement et plusieurs fois le Bureau en période de crise sanitaire pour avancer sur un certain nombre de dossiers dans les semaines à venir.

François DELUGA propose ensuite l'élection des vice-présidents selon la procédure suivante : chacun des quatre collèges se réunit pour désigner un candidat représentant leur collège en tant que vice-président. Si deux candidats sont proposés au poste de vice-président alors un vote à bulletin secret sera organisé. Une proposition d'organisation identique est proposée pour l'élection des membres du Bureau.

La proposition ne suscite aucune opposition ou abstention.

François DELUGA rappelle ensuite qu'au sein du Bureau, la répartition des membres est la suivante :

- pour les collectivités territoriales : 2 membres,
- pour les organisations professionnelles : 2 membres,
- pour les usagers de loisirs : 1 membre,
- pour la catégorie 4 qui regroupe PNR / AMP / Association de protection de l'environnement et patrimoine culturel / Personnes qualifiées : 2 membres,
- pour les services de l'Etat : 2 membres, désignés sans vote par les services de l'Etat.

La séance est levée quelques minutes.

4. Election des Vice-Présidents

Le Président appelle les candidatures à la Vice-Présidence des différents collèges.

Les propositions de candidats sont les suivantes :

- pour le collège « Organisations professionnelles » : Olivier ARGELAS,
- pour le collège « Usagers de loisirs » : Philippe HERIPRET,
- pour le collège « Parcs naturels, AMP, Associations de protection de l'environnement et patrimoine culturel, Personnes qualifiées » : Gérard RUIZ,
- pour le collège « Collectivités territoriales », deux candidats sont proposés : Philippe DE GONNEVILLE et Vital BAUDE.

Le Président propose, si l'assemblée est d'accord sur le principe, de voter à main levée pour les 3 catégories qui ont proposées un seul candidat. Pour la catégorie « collectivités territoriales », un vote à bulletin secret sera organisé. La proposition est validée sans aucune opposition ni d'abstention.

Les élections sont mises en place avec les résultats suivants :

- pour le collège « Organisations professionnelles » : Olivier ARGELAS, est élu à l'unanimité, avec 54 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
- pour le collège « Usagers de loisirs » : Philippe HERIPRET, est élu à l'unanimité avec 54 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
- pour le collège « Parcs naturels, AMP, Associations de protection de l'environnement et patrimoine culturel, Personnes qualifiées » : Gérard RUIZ, est élu à la majorité avec 53 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,
- pour le collège des « Collectivités territoriales » : Philippe DE GONNEVILLE est élu à la majorité avec 24 voix pour Vital BAUDE, 29 voix pour Philippe DE GONNEVILLE et 1 bulletin blanc.

Le Président proclame les résultats de ces élections.

Délibération

**Le Conseil de gestion déclare élus les Vice-Présidents du
Conseil de Gestion.**

PNMBA_cdg_2021_03

5. Election des membres du Bureau du Conseil de gestion

Le Président rappelle que pour l'élection des membres du Bureau : seul le collège vote pour ses propres membres du bureau, et non l'assemblée.

Les élections sont mises en place avec les résultats suivants :

- pour le collège « Organisations professionnelles » :
2 membres proposés : Thierry LAFON et Alexis BONNIN
Vote : 54 pour, 0 contre, 0 abstention. Les 2 candidats sont élus à l'unanimité,
- pour le collège « Usagers de loisirs » :
1 membre proposé : Christine BERTRAND
Vote : 54 pour, 0 contre, 0 abstention. La candidate est élue à l'unanimité,
- pour le collège « Parcs naturels, AMP, Associations de protection de l'environnement et patrimoine culturel, Personnes qualifiées » :
2 membres proposés : Joël MELLET et Philippe LEMERCIER.
Vote : 53 pour, 0 contre, 1 abstention. Les candidats sont élus à la majorité,
- pour le collège des « Collectivités territoriales » :
2 membres proposés : Yves FOULON et Xavier DANÉY.
Vote : 53 pour, 0 contre, 1 abstention. Les candidats sont élus à la majorité,
- pour les services de l'Etat, 2 membres sont désignés par les Préfets : le Directeur Inter-régional de la Mer et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

Le Président annonce que le Bureau est désormais constitué.

Délibération	Le Conseil de gestion adopte l'élection des membres du Bureau du Conseil de gestion.	PNMBA_cdg_2021_04
---------------------	---	--------------------------

6. Délibération pour les délégations au Bureau

Melina ROTH présente la proposition de délibération portant délégation aux membres du Bureau.

Le Bureau a pour fonction de porter, de façon plus rapprochée que le Conseil de gestion, un certain nombre d'actions, d'animations en préparant les avis du Conseil de gestion, en sollicitant les avis, les documents et en animant et en priorisant les projets portés par le Parc marin.

Précédemment, la délégation prévue pour le Bureau portait sur :

- la sollicitation possible et la demande de documentations et de programmes auprès des services instructeurs mais aussi auprès des différentes instances qui portent ces initiatives,
- la capacité à délibérer pour des avis simples. Cela permet de réunir le Bureau à intervalles plus proches que les réunions du Conseil de gestion et facilite ainsi la capacité du Parc naturel marin à répondre sur les sujets qui ne nécessitent pas l'avis conforme dans les délais réglementaires qui sont souvent contraints dans les procédures d'instruction,
- les modalités et les critères d'attributions des concours financiers, mais dans un contexte contraint : ces opérations devaient déjà avoir été validées au programme d'action du Parc, ou que les montants ne dépassent pas les 10 000 €.

La délibération proposée ce jour reprend le principe de ces délégations, en apportant une précision rédactionnelle par rapport aux précédentes délégations, par rapport au caractère permanent ou non de cette délégation.

Il est donc proposé de délibérer sur le texte suivant :

« En l'absence de Conseil de gestion, qui ne peut se réunir dans un délai imparti pour émettre son avis, délégation est donnée au Bureau pour :

- se faire communiquer auprès de l'autorité en charge de son élaboration, tout projet de plans, schémas, programmes ou autres documents susceptibles d'avoir des effets sur la qualité du milieu ou la conservation des habitats naturels et des espèces du Parc naturel marin, à l'exception des activités de la Défense nationale ;
- se prononcer pour avis, à l'exception des avis conformes ;
- fixer les modalités et les critères d'attribution des concours financiers pour les opérations définies au programme d'actions, validées par le Conseil de gestion, ou pour des actions dont le montant ne dépasse pas 10 000 € hors taxe. »

En l'absence de questions, le Président soumet le projet au vote. La délibération est validée à l'unanimité.

	Le Conseil de gestion donne délégation de compétences au	
Délibération	Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du	PNMBA_cdg_2021_05
	Bassin d'Arcachon, à l'unanimité.	

François DELUGA remercie chacun de sa présence, de son sérieux et de la confiance qui lui est accordée, puis, lève la séance.

Tableau des décisions et délibérations

	Intitulé	N° délibérations
Délibération	L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité par le Conseil de gestion	PNMBA_cdg_2021_01
Délibération	Monsieur François DELUGA est élu à la majorité Président du Conseil de gestion	PNMBA_cdg_2021_02
Délibération	Le Conseil de gestion déclare élus les quatre Vice-Présidents du Conseil de Gestion	PNMBA_cdg_2021_03
Délibération	Le Conseil de gestion adopte l'élection des membres du Bureau du Conseil de gestion	PNMBA_cdg_2021_04
Délibération	Le Conseil de gestion donne délégation de compétences au Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon	PNMBA_cdg_2021_05